



SYNDICAT CGT
du CONSEIL DEPARTEMENTAL
11 rue François Chénieux CS 83112
87031 LIMOGES CEDEX1
Permanence tous les mardis après midi
et tous les jeudis toute la journée
☎ 05.44.00.11.95 -Fax 05.44.00.14.55
cgt@haute-vienne.fr blog: cgt-cd87.fr

Limoges le 28 juillet 2016

A Monsieur le Directeur Général des Services

Objet : amendement relatif à la mise en place du R.I.F.S.E.E.P..

Monsieur le Directeur,

Lors du deuxième groupe de travail au sujet du R.I.F.S.E.E.P. qui associait les représentants de l'administration ainsi que les syndicats représentés au Comité Technique, les représentants des personnels ont abordé le principe de revalorisation du régime indemnitaire. Vous nous avez répondu que rien à ce sujet n'était envisagé.

Jusqu'à présent, les régimes indemnitaires qui s'appliquent aux agents du Conseil Départemental de la Haute-Vienne, que ce soit l'I.F.T.S., la P.F.R., les Primes Informatiques ou l'I.A.T., les montants de références annuels sont indexés sur la valeur du point d'indice de la fonction publique. D'ailleurs ceux-ci ont été modifiés au 1 juillet 2016.

C'est pour ces raisons, que le Syndicat CGT des personnels du Conseil Départemental demande que dans les modalités d'application du R.I.F.S.E.E.P., soit prévu que le Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel soit indexés sur l'augmentation de la valeur du point d'indice de la fonction publique.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes respectueuses salutations.

Pour le Syndicat CGT des personnels
du Conseil Départemental

Le secrétaire adjoint Philippe LAVERGNE